



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 2246

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'absence de prise en compte de la production ovine dans les propositions concernant l'évolution de la PAC. Cette production qui fait de la Haute-Vienne un des tout premiers « départements ovins » de France doit bénéficier d'une politique européenne claire et volontariste. Aussi elle lui demande que le volet ovin soit impérativement intégré aux négociations, et que notamment la prime compensatrice ovine soit maintenue.

Texte de la réponse

La Commission de l'Union européenne vient de faire connaître ses propositions d'évolution de la PAC. Les propositions contenues dans le Paquet Santer laissent apparaître des déséquilibres préoccupants entre filières de production. Elles risquent en effet d'encourager certaines formes d'intensification, notamment dans le secteur de l'élevage, et de pénaliser les activités les plus extensives, pourtant vitales pour l'occupation de l'espace et l'entretien des territoires. Dans les débats qui s'engagent, la France accordera une attention toute particulière au traitement réservé à ce type d'élevage. S'agissant du secteur ovin, la PCO qui, de l'avis unanime de la profession et des pouvoirs publics, constitue le meilleur rempart de la filière contre les fluctuations négatives du marché, ne semble nullement remise en question par les propositions de la commission. Le ministère de l'agriculture veillera à ce que les options prises dans le cadre de la réforme préservent l'avenir et le développement de la filière ovine.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2246

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2615

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3692